



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de
l'environnement, de
l'aménagement et du
logement

Service ECLAT

Affaire suivie par :
Dorothée Brunel

Tél : 03 20 13 89 66
Fax : 03 20 31 28 02

Dorothee.brunel@developpement-durable.gouv.fr

Le Directeur Régional

à

Monsieur le Maire
BP49
Place du Général de Gaulle
62 232 Annezin

Objet : Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale, suite à sa consultation relative au projet de ZAC « Petit Bois » à Annezin.

Réf : TA 2011-01-13-092 (DAT 11-0045)

L'Autorité Environnementale a accusé réception du présent dossier le 13 janvier 2011.

Conformément à l'article R122-13-I du Code de l'Environnement, aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande, objet de l'enquête publique, donne lieu à un avis tacite de l'Autorité Environnementale.

Cette information relative à l'existence d'un avis tacite est jointe au dossier d'enquête publique et fera l'objet d'une publication sur votre site internet ainsi que sur le site internet de la Préfecture de Région du Nord – Pas-de-Calais, en lien avec le site internet de la DREAL du Nord – Pas-de-Calais.

Veuillez trouver la note technique ci-jointe, dans la perspective d'une adaptation positive au projet.

Mes services pourront au besoin participer à une réunion avec le porteur du projet afin d'approfondir les évolutions proposées.

Fait à Lille, le **13 AVR. 2011**

Pour le préfet et par délégation,
Le Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement,

Michel Pascal